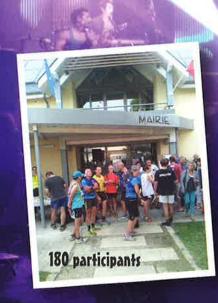
Artiqueloutan

Bulletin municipal - Juin 2015 www.artigueloutan.fr









les fêtes d'Artiqueloutan

Le premier "Artiguelou'trail" 450 repas servis par le Comité des fêtes et la soirée animée par l'orchestre "Miami" Très belle édition 2015, bravo les jeunes!





Etat civil - Divers

Le mot du Maire et du Conseil municipal

Le temps semble s'accélérer avec l'arrivée des beaux jours, ces longues journées d'été que l'on veut remplir doublement.

De très nombreuses animations dans la commune, les assemblées générales des associations, les réunions à caler avant le départ en vacances des uns et des autres, les travaux que l'on voudrait voir terminés avant la pause estivale des entreprises ou avant les congés de nos employés... Tout se fera, certainement, en temps voulu.

Il faut dire que de nouveaux aménagements considérables ont été entrepris en ce début d'année : la construction du réseau de gaz de ville, l'édification de la Résidence du Stade, l'enfouissement des réseaux Rue de la Mairie, la réfection de la voirie communale, la réalisation de l'allée piétonne desservant la nouvelle bibliothèque et les salles de réunion ...

Ce sont des investissements essentiels mais qui causent de la gêne pour nous tous et motivent une impatience, compréhensible.

D'autres actions moins visibles mais tout aussi significatives mériteraient d'être citées, je me contenterai de souligner l'engagement de la municipalité pour favoriser l'installation du projet de la société TOTAL ainsi que l'appui apporté à l'association Methagri Pau-Est pour son projet d'unité de méthanisation locale : si ces deux projets se réalisent, la vie communale n'en sera pas bouleversée mais vraiment améliorée.

Je suis convaincue que nous avons un rôle à jouer dans le développement de notre agglomération, pour son attractivité et son rayonnement et si une commune de 1017 habitants a peu de moyens matériels, elle compense par sa volonté et sa ténacité.

Nous vous souhaitons d'excellentes vacances dans l'attente de nos rendez vous de septembre.

Michèle Laban-Whograd

Permanences 2015 des Conseillers départementaux :

Thierry CARRERE et Isabelle LAHORE Pour tout rendez vous en dehors de ces dates : 05 59 11 44 75

MORLAAS Siège de la Communauté des communes	OUSSE Mairie
Lundi 7 septembre Samedi 19 septembre Lundi 5 octobre Lundi 2 novembre Lundi 7 décemdre	Lundi 20 juillet Lundi 19 octobre Lundi 21 décembre

Le recensement 2015 : 999 habitants

Population comptée à part : 18 (personnes ayant conservé une résidence dans la commune, par exemple les étudiants)

POPULATION TOTALE: 1017 habitants

Il est vraiment regrettable que certaines familles n'aient pas jugé utile d'être recensées dans les délais impartis malgré les rappels effectués par la mairie et les agents recenseurs.

Cette défaillance induit des conséquences fâcheuses : les dotations de l'Etat sont calculées par rapport à la population totale, donc, il y aura dans les cinq ans à venir un manque à gagner pour la commune ; dans la conjoncture actuelle, où nous recherchons le moindre centime supplémentaire pour couvrir des dépenses de fonctionnement qui augmentent au fur et à mesure de la croissance de la population, cette négligence est inacceptable.

De plus, les règles applicables aux scrutins municipaux pour les communes de plus de 1000 habitants, c'est à dire scrutin de liste et parité, ne nous seront pas applicables car, dans ce cas, c'est la population municipale qui est prise en compte, soit 999 habitants.

Dans l'hypothèse où la commune déciderait de réaliser un recensement complémentaire, la charge financière de son organisation ne serait pas remboursée par l'Etat.



Les congés :

- Boulangerie Bergouli, fermée du 06 au 26 juillet
- L'agence postale, fermée du 13 au 17 juillet et du 24 au 28 août
- La mairie, fermée du 27 juillet au 16 août
- Bibliothèque durant l'été : les horaires sont inchangés, pas de fermeture estivale.

Etat civil

Naissances :

Ezéchiel Latour, *le 4 mars* Anaïs Matos Silva, *le 4 avril* Robin Mahenc, *le 6 mai*

Décès

Yvette Petit, *le 25 janvier* Roger Junqua, *le 5 avril* André Hourcade, *le 27 mai*

Les réunions du Conseil municipal

le 11 février, le 18 février, le 3 mars, le 15 avril, le 4 juin, le 10 juin, le 1 juillet.

Direction de la publication: Michèle Laban-Winograd - Maire d'Artigueloutan Rédaction et mise en page Mairie d'Artigueloutan - 64420 Impression: Imprimerie Perspective - Pôle Gutemberg - 64160 Morlaàs Tirage: 450 exemplaires - Imprimé dans le respect des normes environnementales

Projet d'installation d'une activité

TOTAL et la Société SEMM LOGGING

Ouverture d'un centre de calibration

Ce projet sur lequel la commune travaille en partenariat avec la communauté d'agglomération depuis bientôt trois ans est en bonne voie, les aspects fonciers sont réglés, le permis de construire déposé par TOTAL est en cours d'instruction, les négociations entre la commune et TOTAL pour le financement des travaux de voirie et de réseaux ont abouti.



TOTAL



La calibration consiste à étalonner des outils de mesure (des sondes) à l'aide de roches étalon, semblables à celles traversées lors d'un forage. Cette calibration permet de fiabiliser les mesures effectuées ensuite sur les sites de forage. Aujourd'hui TOTAL a recours à un prestataire (Schlumberger) pour la réalisation de ces diagraphies.

Le marché mondial du logging étant oligopolistique (4 majors se partagent le marché), les prestations sont particulièrement onéreuses.

A ce jour, seules les majors disposent de sites de calibration privés pour l'étalonnage de leurs outils propres.

Le projet de TOTAL est de développer des outils et des techniques de logging permettant une réduction des coûts d'acquisition d'un facteur 5 à 10 par rapport à ceux des prestataires de service pétroliers traditionnels, à qualité de données comparable.

Le centre serait propriété de TOTAL mais son exploitation et sa gestion seraient confiées contractuellement à un prestataire de service, l'entreprise SEMM LOGGING.



SEMM LOGGING est une société française de prestations de services, spécialisée dans les mesures géophysiques en forage (diagraphies). Elle est leader en Europe sur son secteur.

Elle intervient sur des chantiers en France et à l'étranger dans des domaines aussi divers et variés que la géotechnique, le génie civil, l'hydrologie, la géothermie, les mines et le pétrole.

L'entreprise est située à Vesdun dans le Cher, compte une quarantaine de salariés et réalise 5,8 M€ de CA avec des grands comptes comme TOTAL ou le BRGM.

Après diverses études, sur Lacq ou l'agglomération paloise, l'implantation sur Artigueloutan a été validée.

Avec l'aide de la CAPP et de la mairie, 2 parcelles attenantes ont été identifiées Chemin Lapeyrade, à Artigueloutan.

Ces 2 parcelles étaient la propriété de la société PAPREC, depuis la faillite de la société Boucou qui les avait acquises à la commune d'Artigueloutan afin d'y implanter une plate forme de compostage de déchets.



La mairie d'Artigueloutan et la CAPP ont joué le rôle d'intermédiaire entre TOTAL et le propriétaire qui s'est déclaré vendeur.

Un accord sur le prix a été arrêté à 8 € ht/m² pour les 2 parcelles. La société TOTAL a acquis le 22 décembre 2014, 1ha 78a 95 ca afin d'y édifier le centre de calibration;

la SEM PAU PYRENEES, (Société d'Economie Mixte), aménageur constructeur pour le compte de la communauté d'agglomération a acquis 1 ha destinés à accueillir le siège de la société d'exploitation du centre.

D'importants travaux de viabilisation seront menés.

	PRIX UNITAIRE	QUANTITÉ	TOTAL
DEPENSES	€ht		€ht
TRAVAUX			222 000 €
Voirie, réseaux, divers Y compris fourreaux en téléphonie et électrification)	189 000 €	1	168 103 €
Tranformateur simple et son raccordement	53 897 €	1	53 897 €
Honoraires	H -		17 760 €
Maîtrise d'œuvre - OPC (8% du montant des travau	17 760 €	1	17 760 €
		Total ht	239 760 €
		TVA 20%	47 952 €
		Total TTC	287 712 €
		Retour FCTVA 16,404%	39 330 €
		Total Opération	248 382 €
Convention PUP	Total base convention	Part pétitionnaires	Part Artigueloutan
	248 382 €	0,9 223 544 €	0,1 24 838 €

Le coût sera réparti entre la société TOTAL, la SEM PAU PYRÉNÉES et la commune, maître d'ouvrage.

A cet effet, une convention PUP (Plan Urbain Partenarial) a été signée le 4 juin selon les termes suivants :

- 90% du montant des travaux seront supportés par TOTAL et la SEM PAU PYRÉNÉES

10% à la charge de la commune qui sera aidée par la communauté

Après résultat des appels d'offres pour le bâtiment TOTAL puis pour la voirie, les travaux pourraient débuter cet automne.

A ce jour, il reste à finaliser la construction du siège du prestataire de service sur la parcelle acquise par la SEM PAU PYRÉNÉES.

Cet investissement aura des retombées importantes pour le territoire en terme de :

- création d'emplois : SEMM LOGGING va délocaliser 40 emplois et sera amené à recruter sur ce projet et sur d'autres projets en cours :
- consolidation de la filière sur le territoire et de la position de TOTAL sur le marché de l'exploration-production :
- faire de Pau un site référence d'envergure mondiale sur le logging pétrolier qui donnerait une visibilité accrue au territoire.

Les finances communales

Compte administratif 2014 - Budget 2015

Compte administratf 2014

Le compte administratif 2014 fait apparaître un solde positif de 87 613 €.

Les efforts pour contenir les dépenses de fonctionnement ont été confirmés , avec une augmentation de seulement 1,9% sur l'ensemble des chapitres. Les dépenses d'investissement sont cependant restées à un niveau élevé : - Voirie: 87 357 €

- Rénovation de l'éclairage public : 18 228 €

Matériels : 10 903 €
Bibliothèque : 33 147 €
Garage : 10 125 €

- Réparation du Clocher : 4 756 €

- EPFL : 30 822 €

Solde Ent. Colas, travaux du centre bourg : 4 724 €.

BUDGET 2015, Vote des taux d'imposition

	Taxe d'habitation		Taxe foncier bâti			Taxe foncier non bâti	
	2014	2015	2014	2015	١.,	2014	2015
ARTIGUELOUTAN	9,83% +1%	9,93%	8,09% +3%	8,33%		27,76% +1%	28,03%
OUSSE	9,83% + 2%	10,02%	11,75% + 2%	11,98%		41,01% + 2%	41,83%
SENDETS	9,62% + 1%	9,72%	11,51% + 1%	11,62%		39,55% + 1%	39,95%
LÉE	10,69% +2%	10,90%	14,77% +2%	15,06%		33,41% +2%	34,07%

Après décision du Conseil municipal, une augmentation modérée des taux en 2015 a été votée après 3 ans de pause fiscale . En effet, nous constatons, cette année :

- la baisse de la DGF de 8000 € en 2015 consécutive à la baisse de 2000 € en 2014;

- l'augmentation de la subvention au syndicat hydraulique : + 3000 €

- la baisse de la croissance des bases d'imposition : 2011 / 2012 + 6% ; 2012 / 2013 + 6% ; 2013 / 2014 + 3%; 2014 / 2015 + 2%

- la nécessité de dégager des recettes afin de souscrire un nouvel emprunt pour les travaux d'investissement 2015.

Cette croissance de la pression fiscale représente pour la commune un gain de 3 500€.

BUDGET 2015, après le vote des taux, les prévisions s'établissent comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Charges générales Charges transférées Charges personnel Gestion courante Charges financières Dépenses imprévues	82 630 € 25 625 € 267 017 € 76 834 € 13 260 € 2080 €	Atténuation de charges Produits des services Impôts et taxes Dotations, subventions Produits de gestion courante	24 050 € 47 690 € 298 105 € 123 213 € 22 605 €
TOTAL DÉPENSES RÉELLES	467 446 €	TOTAL RECETTES RÉELLES	515 663 €
Virement investissement	135 830 €	Excédent de fonctionnement	87 613 €
TOTAL DÉPENSES	603 276 €	TOTAL RECETTES	603 276 €

- le Personnel: ces dépenses restent incompressibles et évoluent chaque année malgré un nombre d'employés titulaires constant qui, soulignons-le, effectuent de plus en plus de tâches supplémentaires. En décembre 2014, nous avons embauché en contrats aidés, Mme Sylvie Roy-Loiseleur afin de pallier à un congé parental (35h) ainsi que Chantal Daugène en qualité d'agent d'entretien (20h). Mme Isabelle Delanoue effectue 5h30 de ménage hebdomadaire en CDD.
- Les activités périscolaires : le bilan financier sur une année scolaire complète atteint le montant de 11 226 € à la charge de notre commune au titre des intervenants extérieurs et des animatrices en contrats d'avenir embauchées par l'association du Centre de Loisirs et mises à disposition de la commune. Les heures de travail réalisées par trois de nos employées municipales ne sont pas comptabilisées dans cette somme. Les aides de l'Etat et de la Caisse d'allocations familiales en sont déduites. En ces temps de disette financière, alors même que l'Etat a réduit les dotations au profit des collectivités (- 10 000€ entre 2013 et 2015), nous nous interrogeons sur la possibilité de pérenniser ces activités dans le format actuel.
- Frais de télécommunications : avec un budget de 4 700 € en 2014, il s'agit d'une dépense conséquente pour la commune que nous avons voulu réduire. Nous avons souscrit des offres très alléchantes auprés de SFR, en octobre 2014, pour un montant global de 2 500 € annuels. Malheureusement, le service attendu n'est pas au rendez vous et nous allons être dans l'obligation de rompre ces contrats. Une action en justice pourra être menée par la commune à l'encontre de SFR .

Après la renégociation des contrats d'assurance, de contrats de télécommunications, après les économies réalisés sur les dépenses générales d'entretien, avec le maintien strict des subventions aux associations, avec la volonté de remplir nos missions de service public, avec l'attention constante que nous portons à la moindre dépense, nous espérons pouvoir franchir le cap des années difficiles : mais nul ne sait combien d'années difficiles nous devrons supporter !

Les finances communales

Budget 2015, suite

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2015:

DEPENSES		RECETTES	
Centre bourg / Acquisitions EPFL	30 825 €	Virement	135 830 €
Bâtiments	87 336 €	FCTVA	26 357 €
Voies et réseaux	80 301 €	Taxe d'aménagement	13 000 €
Voirie et réseaux Lapeyrade / TOTAL	287 712 €	Convention TOTAL - Plan urbain partenarial	258 940 €
Enfouissement réseaux	110 970 €	Subventions	82 846 €
Matériels	10 800 €	Opérations d'ordre	166 147 €
Opérations financières	39 180 €	Emprunt	130 151 €
Opération d'ordre	166 147 €		
TOTAL DÉPENSES	813 271 €	TOTAL RECETTES	813 271 €

Détail Investissements 2015 :

1) Les dépenses au titre des Bâtiments concernent :

la rénovation du mur de la salle des fêtes, réalisée en début d'année pour un montant de 7 900 €.

l'allée piétonne de la nouvelle bibliothèque pour un montant de 12 000 € .

l'appartement à l'étage de l'école est terminé, pour un coût de 6000€ : complétement rénové et équipé d'une cuisine, il est mis en location pour un montant de 400 € mensuels

la rénovation des menuiseries de l'école et du tableau électrique extérieur : après la procédure d'appel d'offres, l'entreprise Bourdette a été retenue pour la pose de menuiseries bois (et double vitrage) sur l'ensemble du bâtiment le plus ancien de l'école ainsi que l'entreprise Inéo pour la mise aux normes de l'installation électrique : le montant des travaux s'élève à 45 000 €.

Des subventions nous permettront de financer en partie ces travaux : - 4000€ de la réserve parlementaire de la députée Nathalie Chabanne, 7 200 € du Conseil départemental et 3000 € de la communauté d'agglomération pour la rénovation de l'école. Nous espérons également une aide de l'Etat .

2) Voirie et réseaux :

Voirie : Après les intempéries de 2014, les dépenses de voirie restent très conséquentes et nous avons adapté notre programmation en fonction de priorités et du résultat de l'appel d'offres lancé en avril . Après analyse des offres, le marché a été attribué à l'entreprise Lapédagne, mieux disante pour un montant de 87 866 € TTC . Avec l'accord de l'entreprise, nous avons décidé de ne réaliser qu'une première tranche de travaux en 2015, pour un montant de

39 774 € TTC, la deuxième tranche sera réalisée en 2016.

Les réalisations 2015 sont détaillées page suivante .

Au titre des intempéries 2014, la commune a reçu des aides financières de l'Etat et du Conseil général pour un montant total de 20 390 € TTC, somme qui est bien loin des 80% de subventions attendues au titre des dommages consécutifs aux catastrophes naturelles.

Après les dommages subis par l'entreprise Pisson lors de la tempête du 8 août 2014, l'élagage et l'abattage d'abres sur les rives de l'Ousse a été réalisé par l'entreprise Salaun pour un montant de 4 116 € TTC ;

Réseaux : le centre bourg de la commune est en travaux depuis le mois de mars au titre de l'enfouissement des réseaux électriques, (basse tension et haute tension) , des réseaux de télécommunications, de l'éclairage public et du remplacement des conduites d'eau. La réception définitive est prévue pour le mois de septembre. Ces aménagements, d'un montant total de 110 970 € TTC, très importants pour la commune en terme de sécurité, d'économies d'énergies et d'esthétique sont également très côuteux malgré les subventions du Syndicat d'Energie .

L'enfouissement de la ligne haute tension, réalisée par ERDF, (38 100 €) est entièrement à notre charge ainsi que le réseau de télécommunications (21 065 € TTC) Cette réalisation, inscrite au programme du Syndicat d'Energie depuis 2011, n'a pu être différée (sous peine de perdre les aides prévues) dans l'attente de la poursuite de l'aménagement de la rue de la mairie en continuité des travaux menés en 2012. En effet, nous devons lancer une étude en fin d'année 2015 afin de déterminer les aménagements possibles et nécessaires à la rénovation de notre centre bourg : les acquisitions de bâti, de terrain (en 2013), l'agrandissement du cimetière, la réalisation d'un quai de bus (etc...) nécessitent une réflexion approfondie.

D'un point de vue financier, il reste néanmoins préférable de réaliser peu à peu ces projets, patiemment, en veillant à leur cohérence.

- 3) EPFL: nous acquitterons auprès l'Etablissement Foncier Local la somme de 30 825 € pour les acquisitions de la Maison Bastanès et du terrain des rives de l'Ousse.
- **Matériel :** un crédit de 10 800 € est prévu afin de réaliser divers achats : débroussailleuse, réfrigérateur pour les salles municipales, mobilier pour l'école et la bibliothèque, mobilier pour les espaces publics .
- 5) Installation de la société TOTAL chemin Lapeyrade , 287 712 € TTC : ce point est développé dans les pages suivantes.

L'ensemble de ces dépenses sera financé par nos fonds propres et des subventions, complété par un emprunt en fin d'année, en fonction des réalisations effectives.

Environnement

Voirie

Programme voirie 2015:



- Impasse des Sources : la rénovation complète de cette rue, suite aux inondations de janvier 2014, s'élève à 38 212 € TTC soit en 2014 : 10 327 € et en 2015 , la somme de 27 985 € TTC (dont 18 385 € pour le réseau des eaux pluviales réalisé par l'entreprise Rigabert et 9 600 € pour le revêtement tri-couches par l'entreprise Lapédagne

- Rue des Pêcheurs : reprofilage et revêtement tri-couches : 4 805 € TTC

- Rue du Hameau (carrefour Maison Lebon): remise en état du support et revêtement tri-couches: 3 704 € TTC auxquels il faut ajouter 2 244 € TTC en 2014

- Rue du Ruisseau (depuis maison Pradoux jusqu'à l'impasse de la Châtaigneraie): pose de bordures, puisard, regards, trottoirs, enrobé: 13 339 € TTC. La portion suivante sera réalisée l'année prochaine ... si tout va bien

- Impasse Bistarrou : revêtement tri-couches : 3 036 €

- Impasse des Mattots : reprise en grave émulsion et revêtement tri-couches : 1 656 € TTC

 deux journées « d'emplois » pour un montant de 6000 € TTC

Réseaux:



- Enfouissement des réseaux Rue de la Mairie et Rue des Pêcheurs : cet investissement d'un montant total de 110 970 € TTC sera, enfin, terminé cet été et le revêtement de la Rue de la Mairie sera réalisé par l'entreprise EIFFAGE.

L'enveloppe budgétaire allouée par le Syndicat d'énergie ne nous a pas permis de continuer l'enfouissement sur la totalité de la Rue des Pêcheurs, nous le regrettons.

L'éclairage public considérablesera ment amélioré et la qualité de l'installation nous permettra de baisser l'intensité de l'éclairage durant la période nocturne, afin de réduire les dépenses. La Rue de la Mairie est une voie départementale et il n'est pas recommandé par le Conseil départemental couper totalement l'éclairage public.







En ce qui concerne l'enfouissement d'une partie de la ligne haute tension, réalisée sous la responsabilité de ERDF, nous regrettons de ne pas avoir été consultés sur le positionnement d'un poteau relais : en effet, si l'on peut se féliciter de la suppression des relais disposés Rue de la Mairie et de l'amélioration de la perspective pour tous les riverains, il est regrettable que la nuisance visuelle ait été reportée au détriment de deux habitations principalement.

Nous allons faire notre possible pour tenter de réparer cette erreur.

Rappel Sens interdit:



Nous rappelons qu'une partie de la Rue de la Licorne, (qui devrait se dénommer Côte de la Licorne), est en sens interdit sauf riverains :

les riverains en l'espèce sont uniquement Mr et Mme Camara, domiciliés dans cette côte. L'interdiction s'applique donc également aux habitants de toute la Rue de la Licorne

La montée et le débouché dangereux sur la haut de cette rue, nous avaient conduits à poser ce sens interdit. Nous comptons sur le civisme de tous les habitants pour respecter cette mesure et nous éviter de dépenser des sommes inutiles en achats de panneaux.

Environnement

Travaux bâtiments, Urbanisme

- Travaux bâtiments:

- Bibliothèque : La rénovation totale du bâtiment, des aménagements intérieurs et extérieurs (allée piétonne) ont atteint le montant global de 66 935 € TTC

Les subventions obtenues de l'Etat, du Conseil général, de la Communauté d'agglomération s'élèvent à 32 459 €.



Durant les activités périscolaires, les enfants de l'école ont eu la charge de trouver un nom à ce nouvel équipement : parmi les quatre propositions, le Conseil municipal a retenu celle-ci : BIBLI PARADIS : un panneau sera prochainement réalisé.



- Appartement : Après remplacement des menuiseries cet été, l'appartement sera mis en location. Complétement rénové, ce T2 comprend une pièce à vivre équipée d'une cuisine, une chambre, une salle de bain et toilettes séparées.

Le loyer est fixé à 400 € TCC.



PPRI : (Plan de Prévention des Risques d'Inondations) :

L'Etat nous a informé que le cabinet d'étude chargé d'élaborer la carte des aléas dans le cadre de la révision de notre PPRI a été retenu et va commencer ses travaux : il s'agit de la Société des géomètres experts Aturins (11, rue des Arènes - Aire s/ Adour)



Dans ce contexte, un arrêté préfectoral autorise les techniciens à pénétrer dans les propriétés privées afin de réaliser au mieux les études et les levés topographiques nécessaires.

SCOT : Schéma de COhérence Territoriale :

le SCOT du Pays du Grand Pau vient d'être définitvement adopté, le 29 juin. Ce document de planification sera désormais la référence en matière d'élaboration des plans locaux d'urbanisme. L'ensemble des pièces constitutives du SCOT est consultable à la mairie.

PLUI: Plan Local d'Urbanisme Intercommunal:

La Communauté d'agglomération s'engage dans les réflexions préalables à l'exercice de la compétence PLUI.

La méthode de travail sera définie dans les mois à venir et votée avant le mois de décembre 2015 par le Conseil communautaire puis validée par chaque Conseil municipal.

Notre plan local d'urbanisme donc révisé dans ce cadre, nous veillerons à relayer les informations, organiser la concertaafin tion que chacun d'entre nous soit conscient des enjeux pour l'avenir de la commune. D'ores et déjà, une réunion d'information l'intention des communes de l'est de l'agglomération sera proposée cet automne Sendets.



Environnement

Rives de l'Ousse, Sentier pédagogique, Méthanisation

Rives de l'ousse :

Encore du bois à (re) vendre sur cet espace public après l'élagage des arbres réalisé ce printemps. Les personnes intéressées sont priées de se faire connaître à la mairie.



Néanmoins, cet espace est ouvert au public pour pique niquer, pêcher ou tout simplement profiter de l'ombrage et du clapotis de l'Ousse.



Sentier pédagogique :



Pour les amateurs de calme et de fraîcheur, la balade du sentier de l'Ayguelongue sera le « plus » de l'été. La mare creusée l'an dernier a tenu ses promesses, la colonisation naturelle a été facilitée par l'introduction d'iris faux-açore, espèce locale prélevée à proximité et plantée par les élèves de notre école.



Une nouvelle sortie scolaire est prévue en septembre 2015 afin d'introduire d'autres plantes locales.

Le sentier créé en 2013 a gardé son tracé, néanmoins la présence de portions très humides peuvent gêner la circulation des promeneurs aussi des déviations ont été réalisées.

Nous avons pu constater les traces d'un véhicule motorisé, un deux roues : cela est strictement interdit.

Au titre des actions à réaliser cette année, outre la pose de panneaux indicatifs, les employés communaux sont chargés de faucher la fougère aigle afin de limiter son expansion.

Une matinée de formation avec l'animatrice du CEN (Conservatoire des Espaces Naturels) nous a permis d'identifier les espèces invasives qu'il est nécessaire de détruire (raisin d'Amérique, buddleja, laurier-cerise) ainsi qu'à reconnaître les plans d'Aulnes, typiques des zones naturelles humides, qu'il convient de protèger.

L'ensemble de ces actions menées à bien nous permettra de bénéficier des aides financières de l'Agence Adour Garonne afin de continuer à valoriser cet espace naturel remarquable.

Nous vous invitons vivement à profiter de ce sentier dans le respect de l'environnement

Méthanisation:

La première phase de l'étude destinée à déterminer la faisabilité technique d'une unité de méthanisation s'est achevée avec succès : le projet est techniquement réalisable. L'association Méthagri Pau-Est sera en mesure de présenter aux habitants, en septembre prochain, les résultats complets de cette première phase d'étude.



le projet a été présenté aux élus des communes concernées, Nousty, Sendets, Andoins, Artigueloutan ainsi qu'à Nathalie Chabanne, Députée et Marie Pierre Cabanne, Conseillère régionale et départementale.

Ramassage des déchets Chemin du Partet :



Afin d'éviter le stockage des nombreux containers au bout de la rue, nous allons créer une plate forme de retournement après accord du service de ramassage de la Communauté d'agglomération.

Centre de Loisirs, Agence Postale, divers...

Emploi d'été:

Nous avons recruté un jeune de la commune, Morgan Ezguerra pour une durée de deux semaines en juillet : il sera affecté à des tâches d'entretien d'espaces verts et des locaux communaux.



Crèche intercommunale d'Idron

Après de nombreux rebondissements, le projet de la crèche d'Idron est abandonné définitivement.

Mais le besoin en accueil collectif pour la petite enfance reste entier et nécessite d'être solutionné pour les communes qui n'ont aucune place en crèche à offrir aux familles.

C'est le cas d'Artigueloutan et de Sendets. Une réflexion conjointe sera initiée entre nos deux communes afin de pallier à ce manque.

Assemblée Générale du Centre de loisirs :

L'association Loisirs et Jeunesse, gestionnaire du centre de loisirs d'Artigueloutan a tenu son assemblée générale le 20 mai 2015.

Le Président, Alain Segas, a présenté le bilan moral et financier qui a été approuvé par l'ensemble des participants.

Au titre des éléments positifs à retenir, il faut noter la croissance du nombre de présences en 2014 par rapport à 2013, soit 5 943 incluant les communes d'Artigueloutan (895), Ousse (646), Sendets (73), Lée (125), la communauté de communes Ousse Gabas (3 708) et les communes non adhérentes (496). Le résultat de l'exercice est de ce fait positif et s'élève à 4 175 €. Le bureau de l'association a décidé d'affecter ce résultat à la formation des deux animatrices embauchées

en contrat d'avenir.

Agence postale communale:



La tablette numérique est arrivée ! l'équipement de notre agence postale vient d'être complété par l'installation d'une tablette numérique tactile ; elle permettra aux clients de se connecter à des sites locaux, dont celui de la mairie et à une sélection de services publics et postaux. Il sera possible d'effectuer toute une série de démarches utiles à la vie quotidienne. Son utilisation sera gratuite.

Ma commune, ma santé:

A l'instar de nombreuses communes du département, Billère, Bordes, Arbus, Uzos ..., la commune d'Artigueloutan s'inscrit dans la démarche « ma commune ma santé ».

Cette offre est une réponse aux besoins des administrés non couverts par une assurance complémentaire (chômeurs, retraités...) ou désireux de comparer les offres afin d'améliorer leur pouvoir d'achat.

Ce service, proposé et géré par l'association Actiom, association de mutualisation pour le pouvoir d'achat, est soutenu par la municipalité et le centre communal d'action sociale.



Reprise des permanences tous les lundis de 15h à 18H, du lundi 7 septembre au 5 octobre.

Transports scolaires:

Les années précédentes, afin de bénéficier de l'abonnement gratuit "Scolarpass", les élèves scolarisés dans le périmètre des Transports Urbains avaient l'obligation de se rendre, au préalable, dans leur mairie de résidence puis dans leur établissement scolaire afin de faire viser un dossier d'inscription, remis ensuite à IDELIS.



Aujourd'hui, grâce aux innovations techniques par la billettique, IDELIS a la possibilité de recharger à distance les abonnements de tous les élèves et ce sans que ces derniers aient à se déplacer en mairie et dans leur établissement scolaire.

Cette nouvelle procédure permettra ainsi d'alléger un dispositif aujourd'hui contraignant pour les collectivités, les établissements scolaires et les parents d'élèves.

Afin de préparer la prochaine rentrée scolaire sereinement, les parents d'élèves ont été informés par courrier de la possibilité de formuler leur demande d'abonnements scolaires pour leurs enfants depuis le site internet du réseau IDELIS ou par voie postale.

Les nouveaux abonnements ainsi que les renouvellements seront activés le jour de la rentrée scolaire 2015-2016 pour tous les élèves qui en auront fait la demande en bonne et due forme.

Pour toute précision supplémentaire nécessaire, contacter IDELIS au 05 59 14 15 16,

par courrier
"Société des Transports
de l'Agglomération Paloise"
Parc d'Activités Pau-Pyrénées
Avenue Larribau BP 9115
64051 PAU CEDEX 9

ou par mail contact@reseau-idelis.com. Site IDELIS www.reseau-idelis.com.

Ecole, Activités périscolaires, Internet

l'école d'Artigueloutan maintient ses effectifs pour la rentrée prochaine, avec 133 inscrits et conserve donc le demi poste attribué en septembre 2014.

Avec 56 enfants inscrits en maternelle, dont 18 enfants de trois ans, le Conseil d'école a décidé de ne pas organiser de rentrée en cours d'année pour les enfants nés en 2013, possibilité qui avait été évoquée lors d'un précédent Conseil d'école : encore quelques mois de vacances pour ces tout petits avant d'entamer une longue carrière scolaire !

Restauration scolaire:



La cuisine communautaire nous propose de relever ensemble ce défi en organisant dès la rentrée 2015 un plan d'action mis en œuvre par cinq restaurants pilotes.

Nous avons souhaité participer à cette initiative si essentielle en nous portant volontaires. Du lundi 2 novembre au vendredi 11 décembre, les aliments non consommés seront pesés dans chacune des cinq cantines; les employés des sites pilotes seront formés et aidés dans cette tâche par des animateurs dédiés. Les enfants seront associés à ces expériences.

Dans le même temps, la cuisine communautaire analysera tant la quantité que la qualité des produits servis:

à partir de la rentrée 2016, dans tous les restaurants scolaires de la communauté, les inscriptions aux repas seront prises 3 jours à l'avance. Nous travaillons dès maintenant à l'adaptation de la badgeuse afin de mettre en place ce système dès la rentrée 2015, si possible. En effet, aujourd'hui, avec l'inscription de la veille pour le lendemain, il n'est pas possible d'adapter les quantités, les commandes de denrées, les repas étant déjà fabriqués lorsque le nombre exact de repas est connu.

Avec un volume de production de 9000 repas quotidiens, le gaspillage alimentaire est une réelle problématique pour la cuisine communautaire

L'objectif, important, de réaliser des économies budgétaires se double dans ce cas d'une exigence sociale, morale et environnementale à laquelle nous devons éduquer nos enfants ... et nous-même, les adultes .

Activités périscolaires :



Nous allons débuter la troisième année de fonctionnement des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) avec la volonté de continuer à offrir des activités intéressantes tout en demeurant dans un budget raisonnable.

Dans cet objectif, après concertation en Comité de pilotage, nous allons demander aux parents une inscription en début d'année scolaire afin d'adapter au plus juste le nombre d'animateurs nécessaires : en effet, nous avons remarqué cette année le nombre très fluctuant d'enfants, ce qui pose des problèmes d'organisation.

Les activités périscolaires sont obligatoires pour la commune mais il n'est pas possible d'offrir un service à la carte.

Afin de mettre en œuvre ce fonctionnement, les activtés périscolaires débuteront le 21 septembre 2015. En fonction des inscriptions reçues la première semaine d'école, nous constituerons les groupes en gardant, bien évidemment, une marge de manœuvre.

Les activités 2015-2016 :

Nous souhaitons renforcer l'activité initiation aux arts du cirque à raison de deux fois par semaine ce qui permettrait à tous les groupes de

bénéficier de davantage de séances pendant l'année scolaire :

l'association « Cirqenbull » doit nous confirmer ses possibilités d'intervention.

nous proposerons l'initiation à la culture gasconne à tous les enfants, deux animateurs du centre de loisirs seront formés à l'éducation musicale par le GAM au bénéfice des enfants de la maternelle.



L'équipe d'animation proposera des activités variées et intéressantes pour tous : activités manuelles, artistiques, sportives, jeux de société, jeux d'énigmes .

Nous vous souhaitons d'excellentes vacances et vous donnons rendez vous à la rentrée scolaire du 1er septembre 2015 pour finaliser le programme des TAP.

Le permis internet pour les CM2 de l'école :

Choix du mot de passe ou de l'adresse mail, rencontres virtuelles, achats en ligne, cyber-harcèlement, respect de la vie privée... le Permis Internet accompagne tous les enfants pour qu'ils puissent accéder au meilleur d'Internet en toute sécurité.



Avec le concours de la gendarmerie de Gan, les élèves de la classe de Mr Bouly ont bénéficié du programme pédagogique mis au point par la gendarmerie nationale afin de sensibiliser les enfants aux dangers d'internet. A l'issue des sessions de prévention et de formation dispensées en classe, les enfants ont reçu le Permis Internet afin de marquer leur engagement solennel à être un internaute responsable, dès maintenant et à l'avenir.

Vernissage en juin de la section ART'igueloutan du foyer rural

Retour sur images

Vie locale



























Agenda des animations

2ème semestre 2015

Retrouvez

I'Agenda en continu

et plein d'autres

informations sur

www.artigueloutan.fr

Vendredi 11 septembre

Soirée "Tapas et Bodega"

Place de la mairie avec "La Table de Montserrat"

Samedi 12 septembre 15 ème édition de la Route de la Transhumance hivernale avec Soirée "Tapas et Bodega"

Place de la mairie avec "La Table de Montserrat" à partir de 16 h accueil du troupeau

Dimanche 27 septembre

Vide-grenier du Foyer rural

Salle des sports et extérieur Inscription à la mairie au 05 59 81 70 01, avant le 21 septembre

Samedi 19 septembre

Tournoi de Foot du FCVO

au Stade d'Artigueloutan

Vide coffre à jouets

Organisé par l''Association des Parents d''Elèves Spécial enfants : jouets, livres, Dvd, etc ... Salle des sports

Vendredi 4 et samedi 5 décembre **Téléthon 2015**



Dimanche 6 et 13 décembre Elections régionales à la Mairie